

Votre élection comme Président central de l'USPC vous place-t-elle devant un défi?

Autor(en): **Reinmann, Edouard / Bühler, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **37 (1990)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-368003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Entretien avec le Conseiller aux Etats Robert Bühler, de Lucerne, Président central de l'Union suisse pour la protection civile (USPC)

Votre élection comme Président central de l'USPC vous place-t-elle devant un défi?

Lors de l'Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile, qui a eu lieu le 23 juin 1990 à Schweizerhalle, le Conseiller aux Etats Robert Bühler a été élu Président central des quelque 17000 membres que compte l'USPC. Cette relève de la garde est placée sous le signe du changement. Nous nous trouvons en effet au seuil d'une époque dans laquelle il faudra repenser fondamentalement l'échelle des valeurs et les structures de la PCI et leur donner un nouveau contenu. Voilà pourquoi la question à Robert Bühler: «Votre élection au grade de chef suprême de la protection civile vous place-t-elle devant un défi?»

Robert Bühler: je dois tout d'abord relever clairement qu'en ma qualité de Président de l'USPC, je ne suis pas le «chef suprême de la protection civile» de notre pays. En effet, ce sont les institutions étatiques qui assument la responsabilité de la protection civile, à savoir: les communes en tant que responsables principales de la PCI, les cantons et la Confédération. En conséquence,

Interview de Edouard Reinmann

sur le plan fédéral, c'est le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), Arnold Koller, Président de la Confédération, qui est le «chef suprême de la protection civile». Mais revenons à votre question. Selon ses statuts, l'USPC est une association qui s'occupe, entre autres, de soutenir les efforts consentis par la protection civile, de promouvoir les relations politiques de celle-ci, de défendre les intérêts des personnes astreintes à servir dans la protection civile et de collaborer à cet effet étroitement avec l'Office fédéral de la protection civile. Or, à l'époque où nous vivons, en ces temps de réexamen et de changement de la politique de sécurité d'une part et des dangers naturels et techniques d'autre part, c'est un défi particulièrement grand que de réfléchir aux destinées de l'USPC.

▣ Grâce à votre activité gouvernementale, vous disposez d'une grande expérience en matière de protection civile. En tant que Conseiller aux Etats, vous pouvez exercer en outre une influence politique non négligeable. Vous êtes de surcroît un homme d'action. Pouvez-vous imaginer qu'une nouvelle orientation soit possible dans la conception pour la protection civile et le cas échéant, dans quelle direction et selon quelles priorités?

Robert Bühler: La nouvelle orientation a déjà été définie. En effet en 1986 déjà, un groupe de travail s'est mis à la tâche et a élaboré des propositions portant

avant tout sur une aide accrue de la protection civile en temps de paix. J'appartenais à ce groupe de travail, en ma qualité de président de la Conférence des directeurs cantonaux de la protection civile. Nous avons élaboré des propositions à l'intention de la Confédération et établi des recommandations adressées aux cantons. La réforme de l'Armée 1995 ayant été engagée, Arnold Koller, Président de la Confédération a mis en place également pour la protection civile, une organisation de projet dont la tâche consiste à élaborer un plan directeur pour la protection civile de 1995. A mon avis, la protection civile doit faire l'objet d'une réforme aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. La réforme externe doit porter sur l'organisation, les structures et l'obligation de servir. La réforme interne, à laquelle il faut donner la priorité, doit s'occuper notamment de la mission de la protection civile et, en particulier, du contenu de l'instruction.

▣ Quelle est l'importance de l'influence exercée par l'USPC? Sous quelle forme et avec quels moyens peut-elle, par le truchement de son président, avoir un impact sur l'évolution de l'ensemble de la protection civile?

Robert Bühler: L'USPC dispose de canaux divers pour exercer son influence. Elle possède également les moyens à cet effet, tels que l'organe de la protection civile, les sections cantonales de l'USPC et son comité central, qui constitue un véritable organe de conduite, pour n'en nommer que quelques-uns. C'est ainsi par exemple que les problèmes qui se font jour et les préoccupations qui surgissent peuvent être apportés par les sections au comité central, pour y être étudiés et enfin transmis à l'Office fédéral de la protection civile ou au DFJP. En outre, il ne faut pas perdre de vue que des membres du comité central sont actifs également dans diverses autres commis-

sions. On peut mentionner simplement la commission d'étude pour la protection civile, «Chance suisse» ou la CRS. Dans tous ces organes, les membres du comité central peuvent influencer activement le cours des choses. En outre, en ma qualité d'ancien commandant en chef de la protection civile cantonale, je n'ai aucune difficulté à établir et entretenir des contacts avec les directeurs de services cantonaux de la protection civile, avec l'Association des chefs locaux ainsi qu'avec l'Office fédéral de la protection civile.

▣ En bref la réforme de la protection civile 95: selon vous, quelle est la voie à suivre pour que la protection civile puisse tirer le plus grand avantage possible de cette réforme? D'une réforme qui constitue pour elle également une chance!

Robert Bühler: En mettant en œuvre une organisation de projet de grande envergure, le DFJP a pris le bon chemin. Tous les milieux intéressés y sont représentés. Lorsque les modèles de solution seront prêts, il y aura lieu d'ouvrir une large procédure de consultation. Une fois celle-ci ouverte, l'USPC aura avant tout la tâche de donner aux personnes directement concernées, à savoir celles qui sont astreintes à servir dans la protection civile, la possibilité d'être entendue. En définitive, ce sont les membres de la protection civile qui en connaissent le mieux les défauts et

” En mettant en œuvre une organisation de projet de grande envergure, on a choisi le bon chemin. ”

savent où il convient d'entreprendre les réformes.

▣ Les réformes aussi bien externes qu'internes sont des exigences du moment dans les organisations de protection civile, vous l'avez déjà souligné. Pouvez-vous préciser votre pensée et nommer quelques-unes des réformes qui vous paraissent revêtir une importance déterminante?

Robert Bühler (souriant): lors de la conférence de presse du 23 juillet, Hans Mumenthaler, chef du projet et directeur de l'Office fédéral de la protection civile, a présenté les premières propositions de réforme. Il s'agit de mettre sur

” La protection civile exige des réformes internes et externes. ”

un pied d'égalité les secours en cas de catastrophe naturelle ou technique et le sauvetage en cas de conflit militaire, en adaptant l'instruction en conséquence. En outre il a mentionné le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations de secours et de sauvetage telles que les sapeurs-pompiers, les services sanitaires etc. Enfin, il a relevé l'obligation de servir dans la PCi jusqu'à 52 ans au lieu de 60 ans comme auparavant.

A mon avis, ce qui n'a pas été assez souligné lors de cette conférence de presse, tenue à la demande d'Arnold Koller, Président de la Confédération, c'est la nécessité de réexaminer tous les programmes et les plans d'instruction. Ce dernier domaine constitue un point d'attaque décisif de la réforme interne. Si l'on n'améliore pas considérablement le contenu de l'instruction, on ne pourra pas beaucoup mieux motiver les personnes astreintes à servir dans la protection civile. Le fait de devoir étendre les infrastructures des centres d'instruction ne constitue qu'une conséquence logique des exigences supplémentaires qui sont faites à la protection civile.

▲ Une instruction améliorée représente une chose belle et bonne. Mais qu'en est-il de l'image de la protection civile qui a été passablement égratignée ces derniers temps?

Robert Bühler: S'agissant de soigner l'image de la protection civile, l'USPC peut faire beaucoup et notamment innover. Nous allons à cet égard réexaminer au sein de notre association si l'on peut instituer des concours ou des journées de la protection civile suisse, à l'instar des journées organisées par les sous-officiers de l'armée. Ces journées PCi doivent avant tout servir à cultiver la camaraderie. Cela me fait toujours un peu mal de constater que la protection civile n'a pas une cohésion aussi bonne que la troupe dans l'armée.



” La protection civile devrait avoir la même cohésion que la troupe dans l'armée. ”

▲ La réforme de la protection civile 95 prévoit que la protection civile devra épauler étroitement des organisations de

sauvetage et des institutions d'entraide telles que les sapeurs-pompiers, la police, l'Alliance des samaritains, la Croix-Rouge ou les services d'aide aux réfugiés. Qu'en est-il cependant de la collaboration avec l'armée?

L'exercice militaire «Trident», qui a été réalisé en automne 1989, a pourtant démontré que cette collaboration était efficace.

Robert Bühler: La protection civile restera comme jusqu'ici partie intégrante de la Défense générale. On ne peut survivre à une situation de crise et la maîtriser que si l'armée, la protection ci-

” Il y a lieu d'améliorer considérablement le contenu de l'instruction. ”

vile, aussi bien que les autorités et les unités administratives communales et cantonales coopèrent étroitement. Il est certes réjouissant de constater que l'exercice «Trident» a entraîné des résultats efficaces, mais après des dizaines d'années d'instruction et d'exercices, cela devrait aller de soi.

▲ En résumé: la protection civile est plus nécessaire que jamais?

Robert Bühler: Oui, nous avons besoin de la protection civile. L'aide en cas de catastrophe en temps de paix comme en temps de guerre ne peut être fournie efficacement que si les personnes astreintes à travailler dans la protection civile sont motivées, formées et dûment équipées. La réforme de la protection civile 95 devrait contribuer à atteindre ce résultat. L'Union suisse pour la protection civile soutient donc ce projet. ▲

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE,
Hofstetten SO, Degersheim SG,
Dielsdorf ZH, Gordola TI,
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER